



Salbris, le 9 septembre 2024

INTRODUCTION

Lors de l'assemblée générale du 17 juin 2023 ci-annexée, il a été décidé de placer l'association en sommeil jusqu'au 8 septembre 2024, dans l'hypothèse où, durant l'année 2024, à la faveur notamment des démarches et manifestations poursuivies, des éléments nouveaux pourraient la prolonger.

Faute d'avoir pu recueillir l'attention d'une collectivité intéressée au projet, les membres du Comité directeur assurant collégialement la présidence ont décidé de mettre fin à l'association.

Il est utilement rappelé que, face aux incertitudes qui planaient sur le devenir de l'association, il n'avait pas été demandé aux adhérents le renouvellement de leur cotisation en 2022 et 2023 et qu'à ce titre, l'association ne compte à ce jour aucun adhérent.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les membres du Comité Directeur ont été informés par messagerie du 14 août de la nécessité de tenir leur assemblée générale, en un premier temps, par visioconférence puis, par souci de simplification, par un nouveau message du 30 août visant à organiser cette réunion par échange d'informations à partir d'un questionnaire visant à prendre la mesure des décisions prises par chacun. Ces modalités ont recueilli l'unanimité des suffrages exprimés.

Un dépouillement des réponses individuelles figure en annexe du présent compte rendu.

Ont été invités à se prononcer :

- les sept membres du bureau, à savoir Hubert MOREAU, Patrick PLESSIS, André QUIGNON, Jean-Paul CHILON, Bruno SIMON, Nicole COURY et Jean-Yves GALLARD (ayant donné mandat à Romain Bardin lors de l'AG du 17-6-23).
- Deux experts : Didier ANDRE (ex-président) et Romain BARDIN (ex-membre du Comité Directeur et co-fondateur)

Ne se sont pas prononcés, après délai de rigueur fixé au 9 septembre : Bruno SIMON et Jean-Yves GALLARD, portant ainsi le corps décisionnaire à sept personnes.

Décisions prises pour clôturer l'association, conformément aux règles de droit, sont les suivantes.

1. Sur la dissolution de l'association

Notre association intitulée « Association Jacqueline et Didier ANDRE de Sauvegarde du patrimoine du Tennis de Table » dont le siège se trouve 40, rue du Général Leclerc 41 300 SALBRIS, enregistrée à la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay le 7 avril 2021, publiée au JOAFE du 27 avril 2021 sous le n° 865, modifiée le 22 juin 2023 sous le n° W 413005520, **est dissoute** par 7 voix exprimées sur un collège de neuf membres. La dissolution prend effet **à compter du 9 septembre 2024.**

Romain BARDIN, co-fondateur, qui s'est proposé, est chargé des formalités à accomplir, auprès de la sous-préfecture de Romorantin.

2. Information du président de la FFTT

Deux réunions ont été tenues avec le président de la FFTT les 8 juin 2021 par visioconférence, puis le 16 octobre 2021 à Tours avec le chargé des sports du Conseil Régional d'Indre-et-Loire M. MOULAY.

En outre, deux référents nous ont été désignés pour accompagner notre projet : Maurice VIDAL et Mallory LASNIER.

A ce titre, il est convenu d'informer le président Gilles ERB de la cessation de nos activités. Une lettre, rédigée en conséquence a été validée à l'unanimité des suffrages exprimés et sera adressée dans les jours suivants par son secrétaire Patrick PLESSIS.

3. Information des sympathisants, ex-adhérents en 2021

Au 3 mai 2022, l'association comptait 36 adhérents. Comme indiqué précédemment, lors des assemblées générales des 20 juin 2022 et 17 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler leur cotisation mais de continuer à les informer cependant par un bulletin de liaison. Cinq bulletins leur ont été transmis, respectivement en décembre 2021, mai 2022, décembre 2022, mai 2023 et décembre 2023..

Considérant que le statut d'adhérent est lié à cotisation, il est décidé à l'unanimité de ne pas consulter les intéressés, devenus ainsi simples sympathisants. Par contre, il est décidé de publier un sixième et dernier bulletin et de leur adresser individuellement, par messagerie, une lettre les informant de la dissolution de l'association. Le secrétaire de l'association en est chargé.

4. Fermeture du site Internet « museeduping »

L'association disposait d'un site internet souscrit auprès de Nico ANGENON et administré par Romain BARDIN jusqu'à son retrait de la fonction Web en juin 2023. Ce site a été alimenté de diverses publications, rendant ainsi compte de nos différentes démarches et activités. A ce jour, il a été consulté 1900 fois. Le renouvellement auprès du fournisseur d'accès étant fixé au 18 septembre, il est décidé à l'unanimité de le fermer définitivement et d'apurer son contenu, conformément aux dispositions en vigueur. Aucune exigence n'est manifestée quant à la reprise des données en termes de droits.

5. Apurement des comptes

La reddition des comptes ne peut se faire dans l'immédiat, compte tenu des dépenses ou recettes à prévoir à court terme. A ce jour, notre trésorier fait mention d'un crédit sur compte courant de **381 €**, après que nous ayons décidé en novembre 2023 de contribuer à hauteur de 200 € au financement participatif pour l'achat de tables de Ping-Pong dans les écoles primaires du département (projet Efferve'sens » soutenu par la Ligue du Centre-Val de Loire TT).

S'agissant de l'affectation de l'encaisse définitive, 4 possibilités ont été proposées : rembourser les deux principaux donateurs (DEVYS, BRIFFEUIL), verser à la fondation Jacques SECRETIN, à la Ligue TT Centre ou faculté de se déterminer pour un autre emploi des fonds.

Résultat : principaux donateurs (2 suffrages) – fondation Secrétin (2 suffrages) – Ligue du Centre TT (0 suffrage) – Salbris TT (1 suffrage) – Ecole de Salbris s'étant déplacée à l'exposition ANDRE de la Pentecôte (3 suffrages).

En conséquence de quoi, à la majorité, la somme sera allouée à l'école Saint-Georges de Salbris pour l'achat de différentes fournitures visant à compléter leur équipement et leur permettre de pratiquer le Tennis de Table en milieu scolaire, déjà pratiqué dans l'établissement.

Toutefois, pour des raisons pratiques, la somme sera attribuée au club de Ping de SALBRIS, chargée de l'achat des matériels et de leur affectation, en liaison avec la direction de l'établissement.

Hubert MOREAU, trésorier de l'association est désigné liquidateur en général et, à cet effet, en particulier.

6. Questions diverses

Aucun membre n'a exprimé de souhaits autres si ce n'est Romain BARDIN qui s'est aimablement proposé pour effectuer les démarches administratives de dissolution auprès de la sous-préfecture de Romorantin.

Pièces jointes :

- Convocations des 14 et 30 août 2024 – relance du 8 septembre
- Compte rendu des assemblées générales du 17 juin 2023
- Relevés de décisions des membres du comité directeur
- Lettre au président de la FFTT
- Lettre aux adhérents
- Publication au JOAFE n° 865 du 27 avril 2021 et modification W 413005520 du 22 juin 2023

Le secrétaire de l'association tient à disposition les réponses apportées individuellement par les membres du Comité Ditecteur

Le secrétaire de l'association,

Patrick PLESSIS

